

compte l'an dernier lorsque des problèmes se sont posés à l'égard de l'établissement d'une usine de pâtes et papier en Saskatchewan. Ce projet est devenu dans ma province une grande question politique. Le gouvernement d'alors, qui n'est plus au pouvoir, voulait l'établissement de cette usine. Il a fort insisté auprès du gouvernement fédéral afin d'obtenir une subvention dans le cadre du programme d'expansion régionale. Il s'agissait d'une subvention assez importante, de 12 millions de dollars ou plus. Le gouvernement fédéral a dit qu'il insisterait pour que la nouvelle usine devant s'implanter dans la région de Meadow Lake remplisse toutes les conditions et réponde aux normes antipollution établies par le ministère de l'Environnement. J'ai eu l'occasion d'interroger le sous-ministre et certains hauts fonctionnaires du ministère de l'Environnement. Ils m'ont assuré, comme certains fonctionnaires du ministère de l'Expansion économique régionale, que cette société et le gouvernement provincial étaient réellement désireux de s'attaquer au problème de la pollution. Ils ne voyaient aucun obstacle à la solution de ce problème.

Nous connaissons tous les événements en Saskatchewan. Le gouvernement au pouvoir a été défait en 1971. Le nouveau gouvernement, pour tenir un engagement contracté pendant la campagne électorale, a entrepris de mettre fin à l'accord signé pour la construction de l'usine à pâte, estimant que les avantages à en tirer n'étaient pas en proportion de tous les frais à engager, qui étaient considérables. Il a fallu beaucoup de courage pour prendre une telle décision.

Je n'ai pas en main le texte même d'un article que j'ai lu, l'automne dernier, dans deux journaux de la Saskatchewan. Il traitait d'une allocution prononcée par un très haut fonctionnaire du ministère de l'Environnement, en fait l'un de ceux que j'ai eu l'occasion d'interroger en mai 1971. Ce fonctionnaire m'a assuré qu'on pourrait sans difficulté combattre la pollution. Or, après l'effondrement de l'accord, ce fonctionnaire, M. K. C. Lucas, a déclaré à Saskatoon qu'il n'y aurait jamais la moindre possibilité que l'usine à papier puisse se conformer aux normes de contrôle de la pollution que fixe le ministère de l'Environnement. Ce qui en est ressorti est ce que nous avions pressenti. La situation a été mise au clair au moment où il était impossible de nuire à ceux qui avaient un intérêt politique dans cette usine en particulier. C'est là une des choses qui devraient nous intéresser.

Un autre exemple met en cause la circonscription du député. Si je comprends bien, on a proposé l'installation d'une usine de charbon de bois au sein de la collectivité de Wilno, dans la vallée de Madawaska. Je crois qu'il s'agit de la circonscription du député. Ce dernier fait signe que non. Je soulève la question, mais ne croyez pas que je saute aux conclusions. Je ne fais que mentionner quelques problèmes qui m'ont été signalés et qui, à mon avis, méritent qu'on s'y intéresse. Sont en cause certaines questions dont il faut se souvenir quand il s'agit de traiter de l'expansion industrielle et d'attirer l'industrie vers de nouvelles régions.

Il y a quelque temps, on annonçait la construction d'une usine de charbon de bois dans la localité de Wilno. Certains gens ont sans doute applaudi à cette annonce. A cette occasion, le ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand) a dit qu'il était bien entendu que les conditions de l'entente sur laquelle reposait la subvention obligeaient la société à se conformer à toutes les normes antipollution prévues dans la loi. Il a déclaré que le ministère n'accorderait pas d'argent à moins que le matériel

antipollution ne fût conforme aux normes fixées par la loi. Il n'a pas précisé s'il parlait de la loi fédérale ou provinciale. Je suis peut-être mal renseigné, mais on me dit que le ministère de l'Expansion économique régionale songeait simplement aux normes établies par le gouvernement de l'Ontario. Je ne suis pas en mesure de juger si ces règlements sont ou non suffisants, mais je soulève la question.

Cela devrait intéresser le ministère fédéral de l'Environnement. Même s'il n'a peut-être pas les pouvoirs législatifs nécessaires pour s'occuper d'une question de cet ordre, d'autres ministères, comme celui de l'Expansion économique régionale, devraient pouvoir compter sur le ministère de l'Environnement pour juger de la valeur des normes appliquées en ce qui concerne les subventions proposées par le ministère de l'Expansion économique régionale.

Il y a un autre domaine où il y aurait lieu de mieux intégrer et coordonner les efforts; il s'agit de la question des subventions accordées aux sociétés appartenant à des étrangers ou contrôlées par eux. J'en ai déjà parlé à quelques reprises à la Chambre. Nous avons aujourd'hui l'occasion d'en discuter à propos du bill gouvernemental concernant l'examen des prises de contrôle étrangères. Nous étudions donc une mesure qui tend à prévoir un mécanisme d'examen, tout insuffisant qu'il soit, pour les cas où une société appartenant à des étrangers ou contrôlée par eux se propose de prendre en charge une société ou entreprise canadienne. Cependant, le ministère de l'Expansion économique régionale va poursuivre sa politique, actuelle consistant à verser des subventions aux entreprises qui en font la demande, qu'elles soient ou non possédées ou contrôlées par des Canadiens.

Si l'on veut que se réalisent les objectifs du bill C-201 sur l'examen des prises de contrôle étrangères, le gouvernement fédéral aurait tort de persévérer dans sa politique actuelle qui consiste à accorder, par le truchement de son ministère de l'Expansion économique régionale, des subventions à des entreprises d'appartenance étrangère, sans élaborer d'autre politique d'expansion.

Le ministère de l'Expansion économique régionale a dépensé 1.2 milliard de dollars depuis trois ans, et il envisage de dépenser encore 500 millions au cours de la présente année financière. Déjà 250 millions de dollars sont affectés, sous forme de subventions, à l'établissement de nouvelles industries en vertu de la loi sur les subventions au développement régional. Pour ma part, je soutiens que nous n'avons aucune preuve que ce programme ait contribué à aplanir les inégalités régionales.

C'est un fait que le gouvernement fédéral et le ministère de l'Expansion économique régionale ont indiqué qu'il s'agissait d'un programme prioritaire pour neutraliser les disparités régionales. Ce programme a tout simplement été un échec. Je ne dis pas qu'il faille cesser d'accorder un certain nombre de subventions aux industries, quelles soient publiques, privées ou coopératives, mais je crois que le ministère ne doit plus mettre l'accent sur les subventions comme il le fait présentement, car il n'atteint pas les objectifs fixés, et la population canadienne n'en a pas pour son argent.

• (1750)

Je continue de soutenir que nous devons résoudre le problème des disparités régionales. C'est une question prioritaire, parce que la répartition inégale des richesses nationales demeure à l'heure actuelle l'une des grandes menaces à l'unité nationale. Il y aurait lieu, en révisant ce programme, d'ajouter certaines dispositions afin de normaliser la situation.